2014

Consultant REACH



AUDENAY Melissa, DE TRICORNOT Capucine, FOE AYIDA Solène, GALLAIS Manon



Sommaire

	INTRODUCTIONp.2
I.	REACH : une règlementation nouvelle et globalep.2
II.	Le métier de consultant REACH dans les faitsp.3
III.	Quel avenir pour le consultant REACH indépendant ?p.5
	CONCLUSIONp.5
	REFERENCEMENTp.6
	WEBOGRAPHIEp.7
	ENTRETIENTp.9

Depuis quelques années, les gouvernements de l'Union Européenne ont orientés leurs préoccupations vers une amélioration de la sécurité sanitaire. De nouvelles mesures sont prises comme l'interdiction du nickel dans les bijoux et autres articles au contact de la peau [1], ou encore celle du bisphénol A dans les tétines de biberons (adoptée depuis 2010) [2]. L'objectif est de réduire les risques liés aux substances utilisées quotidiennement et qui peuvent être nocives pour la santé ou l'environnement. Pour ce faire, des réglementations préexistantes ont été réunies et révisées sous le nom de REACH [1]. Nous nous sommes interrogées sur la création du métier de consultant REACH dans le cadre de cette nouvelle règlementation. Il s'agira dans un premier temps d'expliciter le principe du règlement REACH, puis dans un second d'étudier en détail le métier même. Enfin, nous réfléchirons sur l'avenir du métier de consultant REACH. Toutes les informations non référencées sont issues de l'entretien mené avec Mr Serret, sauf mention contraire.

I. REACH : une règlementation nouvelle et globale.

La réglementation REACH (Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals) est un règlement pensé par le parlement européen et le conseil de l'Union Européenne (UE) en 2006 et qui s'applique donc sur l'ensemble de l'UE mais à divers degrés allant du fabriquant à l'importateur en passant par le distributeur et/ou l'utilisateur [1].

Mise en vigueur le 1^{er} juin 2007, après avoir été adoptée par la Commission Européenne, il vise à améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement par un contrôle qualité des substances chimiques. Ce règlement, traitant de l'évaluation et de la gestion du risque chimique est dit transverse, c'est-à-dire qu'il touche tous les domaines d'activité. Le processus REACH est géré par l'ECHA (European CHemicals Agency) [3] qui a pour mission d'optimiser sa mise en œuvre [1]. Ses objectifs sont simples : uniformiser les différents règlements préexistant, régulant l'utilisation des substances chimiques en remplaçant 40 directives et règlements européen ; créer une base de données recensant des « fiches identité » de toutes substances chimiques (toxicité) et enfin encourager la compétitivité, notamment dans le secteur de l'industrie chimique. En effet certaines firmes encouragent la recherche pour parvenir à purifier des substances chimiques nonsubstituables et pourtant néfaste pour la santé et l'environnement [1]. Ainsi, ces entreprises en concurrence poussent à l'innovation.

Selon le rôle de l'entreprise dans la chaine industrielle, les obligations diffèrent : tout producteur/ importateur produisant ou important entre 100 et 1000 tonnes d'une substance par an devait l'avoir enregistrée en 2013 et ceux en produisant ou important entre 1 et 100 tonnes par an devront l'avoir enregistrée en 2018 ^[1]. Concernant les utilisateurs de ces substances, il est de leur responsabilité de détailler leur usage à leur fournisseur et de transmettre les informations leur

étant propre à son client ^[1]. Enfin, les producteur/importateur d'articles doivent communiquer à l'ECHA toutes les informations sur les substances composant l'article ^[1].

L'impact de cette nouvelle législation a engendré des modifications sur le mode de fonctionnement de l'entreprise. Par exemple, la nécessité d'un plus grand investissement tant en temps, qu'en argent et qu'en expertise. De plus, des restrictions voire des interdictions de production (dues à la présence de substances chimiques non conforme à REACH) ont conduit à des difficultés au sein des entreprises.

Pour que leurs activités persistent, celles-ci doivent donc se soumettre aux exigences de la réglementation. Pour cela, des connaissances précises sur celle-ci et les compétences d'un ingénieur sureté sont nécessaires. Ces besoins ont abouti à la création d'un nouveau métier, celui de consultant REACH.

II. Un métier encore méconnu du grand public.

Commençons par décrire le métier de consultant en lui-même : c'est un expert dans un domaine d'activité précis, il va aider une entreprise à « diagnostiquer, rechercher et proposer des solutions pour améliorer son fonctionnement »^[4]. Dans notre cas, le consultant est spécialisé dans la règlementation REACH. Le métier de consultant spécialisé REACH est encore très nouveau du fait de la mise en marche récente de la règlementation (il y a moins de 10 ans). C'est un métier d'expertise de la réglementation REACH ; le consultant accompagne les entreprises dans la mise en conformité santé/environnement d'un produit déjà sur le marché ou non. Il conçoit, gère et tient à jour les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits après avoir évalué les risques pour la santé et l'environnement^[5]. De plus, il renseigne et avise le service Recherche et Développement de l'entreprise dans le choix des produits chimiques utilisés pour la fabrication de leurs produits^[5].

Un consultant peut être indépendant et travailler à son compte ou employé au sein d'un cabinet de consultang. Dans le dernier cas, la carrière d'un consultant commence généralement en tant que Consultant Junior. Il travaille d'abord en collaboration avec d'autres Consultants Junior et supervisé par un Consultant Senior^[6]. Le Consultant REACH Junior, se chargera de mettre en œuvre un dossier d'enregistrement pour une nouvelle substance. Puis, il peut évoluer et devenir consultant Senior, il gèrera à ce moment-là, le projet au quotidien et plus dans son ensemble^[6].

Le salaire moyen annuel d'un consultant est estimé entre 35 000 à 60 000 euros brut et il peut être rémunéré à l'heure, à la journée, dépendant du type de contrat signé avec l'entreprise et du type de mission confiée^[7]. En effet, un consultant peut être engagé pour une mission ponctuelle de formation ou obtenir un contrat cadre. Dans le premier cas, le consultant sera payé à la mission

dont la durée est très variable (d'une demi-journée à 1 an et demi) tandis que dans le second, il signe un CDD avec les dirigeants et s'engage sur toute sa durée à conseiller l'entreprise et à répondre à ses besoins. Ce cas est le plus avantageux puisqu'en plus d'avoir l'assurance d'un salaire régulier sur la durée du CDD, le consultant peut en parallèle continuer d'accepter des missions proposées par d'autres clients. En moyenne, il travaille 80 heures par semaine et est souvent perçu en fonction du travail qu'il fournit. Par conséquent, dans des périodes d'efficacité il est valorisé alors qu'il sera davantage surveillé dans des périodes creuses^[7].

Le consultant REACH peut travailler à tous les échelons d'une entreprise selon ses compétences et les besoins du client. Par ailleurs, l'importance que celui-ci accorde au métier peut influer sur le matériel mis à disposition du consultant ; ses conditions de travail peuvent donc être totalement différentes d'une mission à l'autre (varier d'un bureau étroit et sans ordinateur ni téléphone à un autre entièrement spacieux et totalement équipé)^[7]. Pour ces raisons, des qualités indispensables dans ce metier sont une grande capacité d'adaptation et l'autonomie.

De manière générale, le niveau d'étude attendu pour un consultant est BAC+5. Dans le cas d'un consultant REACH, il n'y a pas de filière ou de sujet spécifique mais le consultant doit avoir un background scientifique solide. Par exemple, un diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'hygiène, la santé et/ou l'environnement^[5] ou encore un master2 en toxicologie sont des diplômes correspondant à ce profil. Cependant, une qualification dans le domaine juridique est aussi primordiale pour pouvoir comprendre et appliquer la règlementation.

Un exemple concret de mission incombant au metier de consultant REACH indépendant est <u>le cycle projet de mise en conformité REACH</u>. C'est la mission la plus menée auprès des entreprises puisqu'elle consiste à former le client à la réglementation et à lui expliquer son principe. Dans un premier temps, le client donne au consultant des informations sur son activité pour que celui-ci puisse évaluer l'impact de la réglementation sur l'entreprise. S'ensuit plusieurs échanges avec chacun des acteurs concernés ; par exemple le service achat (dans le cas des importateurs de produit hors Europe), le responsable de la sécurité de l'entreprise (dans l'intérêt de la protection du salarié), le responsable qualité et sécurité de l'environnement, où même le responsable général. Dans un second temps, le consultant soulève les contraintes de chacun d'entre eux et propose à l'entreprise un diagnostic des exigences auxquelles elle doit se soumettre. La durée d'une mission de ce type peut varier en fonction de la taille de l'entreprise et de la manière dont celle-ci est impactée par le règlement.

Une entreprise concernée par REACH ne fait pas toujours appel à un consultant extérieur. La direction a le choix de nommer un salarié « chargé d'affaires règlementaires » ou « responsable

REACH » si sa fonction est spécifique à la règlementation REACH dont la tâche sera similaire à celle d'un consultant indépendant.

III. Quel avenir pour le metier de consultant REACH indépendant ?

Le metier de consultant REACH présente beaucoup d'avantages. Par exemple, un consultant jouit d'une grande autonomie tant au niveau de son emploi du temps qu'au niveau de ses méthode de travail et bénéficie d'un enrichissement professionnel certain à travers la diversité des missions menées. Cependant, le fait de ne pas avoir, la plupart du temps, de travail régulier l'oblige à consacrer beaucoup de temps à la prospection de nouveaux clients. Il peut donc se retrouver sans mission et donc sans revenus pour des périodes indéterminées. Cet aspect du metier peut dissuader certains professionnels de prendre la voie du consulting.

De plus le métier de consultant REACH est très spécifique puisqu'il ne s'applique qu'à une seule règlementation. Or, le monde de l'industrie chimique n'est pas seulement régit par REACH et d'autres métiers comme directeur HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) touchant un périmètre bien plus large dans le domaine de la règlementation, peuvent donc potentiellement intégrer le metier de consultant REACH et mener à sa disparition.

Le règlement REACH évolue en permanence et compte à chaque mise à jour de plus en plus de règles à suivre. Un exemple concret de ces changements constants sont les nombreuses dérogations en faveur de la cosmétique dans REACH.

La création du métier de consultant REACH est une bonne initiative dans l'optique de l'application de la règlementation. Le consultant a pour rôle de s'assurer que chaque entreprise suit bien les règles qui leur sont imposées et de pousser à toujours plus de précision et de transparence. C'est un métier complet qui requiert un panel de qualités telles que la capacité à manager une équipe, savoir être flexible, être rigoureux et autonome ou encore avoir une bonne pratique de la langue anglaise^[7]. Cependant, il n'y aurait pas plus de 100 consultants REACH indépendants en France de nos jours. Ce nombre, peu élevé, nous pousse à nous demander si le metier perdurera réellement dans le temps ?

REFERENCEMENT

- [1] Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, « Maitrisez les risques chimiques dans votre entreprise », <u>www.limousin.developpement-durable.gouv.fr</u>, mis en ligne le NC, disponible sur http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_REACH.pdf, consulté le 19 Mars 2014 .
- [2] NC, « Bisphénol A », <u>www.efsa.europa.eu</u>, mis a jour le 26 Février 2014, disponible sur http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/bisphenol.htm, consulté le 19 Mars 2014.
- [3] NC, « À propos de l'agence », <u>www.echa.europa.eu</u>, mise en ligne le NC, disponible sur <u>http://echa.europa.eu/fr/about-us;jsessionid=FE6F1570A29964610F543C170F2F0BCB.live2</u>, consulté le 19 mars 2014
- [4] NC, "consultant », http://www.ics-begue.com, mise en ligne le NC, disponible sur http://www.ics-begue.com/metier-consultant.php, consulté le 19 mars 2014
- [5] Camille Serret, « Viadeo, le réseau de tous les professionnels », <u>www.fr.viadeo.com</u>, mis en ligne le NC, disponible sur<u>http://fr.viadeo.com/fr/profile/camille.serret</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- [6] NC, « Travailler dans un cabinet de conseil », <u>www.easyconseil.com</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://easyconseil.com/travailler_dans_cab_conseil.htm</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- [7] Michael Ferrari, « 15 bonnes raisons pour devenir consultant », <u>www.esprit-riche.com</u>, mis en ligne le 23 Avril 2008, disponible sur<u>http://esprit-riche.com/15-bonnes-raisons-pour-devenir-consultant/</u>, consulté le 19 Mars 2014.

WEBOGRAPHIE

- Entreprise Europe CRCI de Basse-Normandie, « 30 réponses pour être conforme à la réglementation européenne », www.agroalimentaire-conseil.com, mis en ligne en Juin 2008, disponible sur http://www.agroalimentaire-conseil.com/_ressources/actualites/fichier/reach.pdf, consulté le 19 Mars 2014.
- Michael FERRARI, « 15 bonnes raisons pour devenir consultant », <u>www.esprit-riche.com</u>, mis en ligne le 23 Avril 2008, disponible sur <u>http://esprit-riche.com/15-bonnes-raisons-pour-devenir-consultant/</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, « Maitrisez les risques chimiques dans votre entreprise », <u>www.limousin.developpement-durable.gouv.fr</u>, mis en ligne le NC, disponible sur http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_REACH.pdf, consulté le 19 Mars 2014.
- Reid NALLIAT, «REACH : un nouveau cadre légal pour la chimie européenne », <u>www.cadre-dirigeant-magazine.com</u>, mis en ligne le 12 mars 2012 (mis à jour le 16 février 2013), disponible sur <u>http://www.cadre-dirigeant-magazine.com/trouver-emploi-cadre/choisir-metier/reach-cadre-legal-chimie-europeenne/</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- NC, « REACH, qu'est-ce que c'est ? », <u>www.ftconsultants.fr</u>, mis en ligne le NC, disponible sur http://www.ftconsultants.fr/mapage/projet-reach.pdf, consulté le 19 Mars 2014.
- NC, « A propos de l'agence », <u>www.echa.europa.eu</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://echa.europa.eu/fr/about-us;jsessionid=FE6F1570A29964610F543C170F2F0BCB.live2</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- NC, « Consultant », <u>www.ics-begue.com</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://www.ics-begue.com/metier-consultant.php</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- NC, « Consultant sûreté et sécurité », <u>www.altran.fr</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://www.altran.fr/carrieres/metiers/devenir-consultant/consultant-surete-et-securite.html#.UyYF3nkfmw0</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- NC, «Bisphénol A », <u>www.efsa.europa.eu</u>, mis a jour le 26 Février 2014, disponible sur http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/bisphenol.htm, consulté le 19 Mars 2014.
- NC, « Travailler dans un cabinet de conseil », <u>www.easyconseil.com</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://easyconseil.com/travailler_dans_cab_conseil.htm</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- -NC, «Fiche métier consultant(e) », <u>www.onisep.fr</u>, mis en ligne en 2013, disponible sur <u>http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/consultant-e</u>, consulté le 19 Mars 2014.

- -NC, «Travail des consultants», <u>www.mckinsey.com</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://www.mckinsey.com/locations/montreal/francais/findyourplace/advprofs/what/</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- -NC, « Viadeo, le réseau de tous les professionnels », <u>www.fr.viadeo.com</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://fr.viadeo.com/fr/profile/guillaume.eberentz</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- -NC, « CONSULTANT MÉTIER », <u>www.orientation-pour-tous.fr</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://www.orientation-pour-tous.fr/metier/consultant-metier,13610.html</u>, consulté le 19 Mars 2014.
- Camille SERRET, « Viadeo, le réseau de tous les professionnels », <u>www.fr.viadeo.com</u>, mis en ligne le NC, disponible sur <u>http://fr.viadeo.com/fr/profile/camille.serret</u>, consulté le 19 Mars 2014.

ENTRETIENT TELEPHONIQUE

Entretient mené auprès de M. Camille Serret, consultant indépendant – évaluation et gestion du risque chimique. Anciennement expert règlementaire REACH, ingénieur conseil Santé/Environnement au laboratoire national de métrologie et d'essais.

Le 18/03/14.

- « Camille Serret bonjour ?
- Bonjour, je vous appelle suite à votre mail, et donc voilà on était disponible, si vous avez un peu de temps pour répondre à nos questions ce serait parfait.
- -Et bien écoutez il y a absolument aucun problème, euh je suis en train de clôturer quelques trucs. Euh Alors attendez... [Silence]. Je souhaitais savoir au préalable dans quel cadre se situe ce, votre enquête ou votre projet.
- C'est un projet que l'on fait avec notre école en fait, à Sup'Biotech, c'est une école de biotechnologies, on est en première année et ils nous demandent de présenter un métier, qui nous est imposé, donc nous sommes tombés sur consultant REACH et donc voilà on doit faire une présentation du métier avec plusieurs critères à expliciter et on doit avoir une interview dans notre projet.
- D'accord et euh ils vous ont comment dire remis une feuille de route par rapport à justement comment procéder à votre prise de renseignement, enfin un cadre ?
- Ils nous ont juste...
- ...donner le sujet.
- Voilà ils nous ont donné le sujet , sur nos consignes, on va dire qui sont obligatoires comme par exemple des questions qu'on est obligé de vous poser , qu'on est obligé de retrouver.
- Alors est-ce que ça vous dérangerais de m'envoyer, de me faire parvenir une copie de ce document, quelque chose d'officiel.
- Nan Nan pas de soucis, on peut vous l'envoyer dès maintenant.
- D'accord euh moi j'y suis favorable parce que je préfère que ce soit cadré, pour que les informations que je puisse donner, je puisse les replacer dans dans, par rapport à des références. Euh donc si vous pouviez me l'envoyer ça serait bien, je vous ai déjà donné mon adresse euh donc voilà. Euh alors sinon je reprends enfin je vais vous laisser me poser vos questions, je reprends rapidement votre mail. Euh ce qui m'a un petit peu étonné mais bon, ça n'a rien de, c'est pour ça que je vous la pose au début, c'est la relation qui n'est pas forcément évidente, entre biotechnologies et REACH même si forcément il y a des liens mais enfin je ne connais pas les différentes matières qui vous sont enseignées, il y a beaucoup de chimie ?

- Oui oui la plus grande partie de notre première année c'est de la biologie et de la biochimie, de chimie et de physique.
- D'accord, très bien, d'accord, okay, euh okay, et euh donc j'ai compris que vous étiez dans l'urgence, vous avez déjà pu comment dire, euh, collecter, euh d'autres témoignage ?
- Malheureusement, on a envoyé beaucoup de mail et appeler beaucoup de numéro, mais vous êtes la premier personne qui nous répond vraiment en fait, on a eu une interview d'une personne qui n'était pas consultante et qui avait travaillé dans l'univers de la réglementation, et nous a donné des éléments de réponse mais pas assez précis donc à part vous il n'y a personne qui nous a répondu.
- D'accord, okay d'accord, d'où l'urgence. Euh okay, donc euh bas je sais pas, allez-y, ça serait, euh, des listes des, euh des questions que vous me poser.
- Oui donc par exemple : Pouvez-vous nous expliquer le métier de consultant REACH ?
- Je dirais que ce n'est pas en soi un métier comme on peut être garagiste ou enseignant. Dans le titre il y a deux termes : consultant et il y a le domaine dans lequel s'applique le conseil soit la règlementation REACH. Donc en fait, pour répondre il faut répondre à deux éléments, que sont-ils ? Avez-vous fait des recherches sur le règlement REACH ?
- Oui, nous en avons fait beaucoup, à vrai dire c'était le plus simple, on sait en quoi il consiste, son mode de fonctionnement, quoi qu'il y ait des paramètres qui nous paraissent encore imprécis... Cela s'applique bien à l'Union Européenne (UE) ?
- Absolument, ce qu'il faut savoir c'est qu'avant de parler du conseiller, je vais vous parler du règlement REACH, C'est-à-dire que c'est un règlement qui a été adopté par la commission européenne, et qui de fait touche le monde de la règlementation. Un règlement ce n'est pas une directive, ce n'est pas un arrêter, ni un décret, c'est quelque chose de particulier au sein du système règlementaire. Donc un règlement européen c'est un texte qui quand il est adopté entre immédiatement en vigueur. Par exemple, au niveau européen vous pouvez avoir des directives ici aussi adoptées par la commission européenne, qui concernent tous les états membres de l'UE, mais à la différence du règlement, elles ne sont pas appliquées immédiatement. C'est-à-dire que chacun des états posent un certain nombre de principes et chacun des états membres sont amenés à poser ces principes dans leur système règlementaire. Chaque état membre va interpréter les exigences et les principes spécifiés par les directives censées avoir une interprétation faite au cas par cas par chacun des états membre. On va se retrouver avec différentes modalités d'application d'un état membre à l'autre et l'interprétation ne sera pas forcément la même en Allemagne qu'en France. Un règlement c'est diffèrent, il spécifie les termes qui sont à respecter et doit être appliqué de la même manière dans chacun des états membres. C'est important pour REACH car REACH s'applique à tous de la même manière. Pour continuer, et encore très importants, c'est un règlement qui traite à la fois de l'évaluation du risque chimique mais aussi de sa gestion, c'est-à-dire que vous allez avoir un certain nombre de titres qui vont spécifier des exigences pour que les substances qui sont sur le marché européen soient évaluées par les opérateurs du marché qui sont responsables de la mise sur le marché de cette substance. C'est le plus gros apport de ce règlement. Avant quand un industriel quel qu'il soit développait une nouvelle

substance, et qu'il la mettait sur le marché, cela revenait aux états membres d'évaluer le risque que représentait cette substance pour la santé et l'environnement. Et le problème était que ce système réglementaire trouvait ses limites car les états membres n'avaient pas les moyens de procéder à ces évaluations du risque. Cet ancien système réglementaire a tourné pendant 40 ans et il n'y a eu que 4600 substances qui ont été évaluées. Cela correspond à une paille par rapport à ce qu'il existe sur le marché européen. On estime qu'il' y a environ 100000 substances chimiques sur le marché selon une étude menée par la commission européenne. Cet ancien système ne remplissait pas sa tâche. Seulement 4600 substances harmonisées, c'est-à-dire que c'est une substance sur laquelle tous les états membres ce sont mis d'accord sur le fait qu'elle représentait un danger dans une telle condition d'utilisation pour la santé ou pour l'environnement. Avant fait cette évaluation, les affichages de danger soit les pictogrammes sécurité sont appliqués en fonction du risque qu'elle représente. Ce système ne marchait pas si bien, c'est pour cela que REACH est entré en vigueur en inversant la charge de la preuve. C'est le plus gros apport de REACH. Jusque-là c'était aux états membres d'évaluer le risque des substances qui étaient mises sur le marché européen par les industriels. En entrant en vigueur, il revient à demander aux industriels, avant de mettre la substance sur le marché, d'évaluer les risques que représentent cette substance et de soumettre un dossier de leur étude à l'administration qui a été mise en place pour s'occuper du règlement REACH c'est-à-dire l'ECHA. Cette agence s'assure de la qualité des études menées par les industriels, et à partir de là, elle valide les évaluations menées par les industriels pour connaître les risques présentés par les substances. Dès lors les industriels ne peuvent pas mettre cette substance sur le marché s'il n'y a pas eu d'évaluation. C'est une grosse avancée en matière d'évaluation chimique. C'était le premier champ du règlement, et voici maintenant le deuxième : c'est la gestion du risque chimique. C'est-à-dire qu'une fois que les substances sont évaluées, il y a un certain nombre de processus réglementaires mis en œuvre pour restreindre ou interdire les substances les plus dangereuses. On quantifie le risque de chaque substance puis on va gérer ce risque en limitant son application ou en interdisant les substances les plus dangereuses pour la santé et l'environnement. Je précise le fait que c'est un règlement qui s'occupe que des risques pour la santé et l'environnement.

- Ce sont les industriels qui doivent enregistrer et évaluer les risques que représentent les substances donc où est-ce qu'intervient le consultant dans cet échange de dossier avec l'ECHA?

Alors, déjà euh, il n'y a pas forcément besoin d'un consultant. Alors, voilà, parce que, encore une fois, je voulais, euh, j'avais commencé en décomposant les deux termes, en fait, du métier. Le metier de consultant c'est un métier en soi qui s'applique à un domaine précis. Vous pouvez très bien avoir des entreprises qui ont leur propre, au sein de euh, de leurs équipes un salarié qui va être désigné pour s'occuper des affaires réglementaires. Et donc, à ce titre-là, nous ne sommes pas consultant. Il sera « chargé des affaires règlementaires » et l'occurrence, traitera de la mise en conformité, euh..., par rapport au risques chimiques et donc à REACH. Donc, euh, le metier de consultant existe pour suppléer à ce manque de moyens que peuvent avoir certaines entreprises à ne pas pouvoir embaucher un chargé d'affaires règlementaires. Il va intervenir ponctuellement pour traiter ces problèmes d'affaires règlementaires parce que, au sein de l'entreprise il n'y aura personne pour s'en occuper. Euh, mais après, il va remplir la même fonction... Alors, c'est pas tout à fait vrai parce que en fait,

il va pas remplir tout à fait la même fonction vu qu'il va avoir par rapport à une personne qui serait par exemple un salarié chargé des affaires règlementaire un devoir de conseil et euh. donc, euh, ce devoir de conseil en fait, il va lui imposer d'avoir un recul par rapport à l'entreprise. Une personne qui est intégrée dans une boîte, elle, connaît si vous voulez, tous les rouages, tous les fonctionnements, toutes les contraintes inhérentes au fonctionnement de l'entreprise et donc elle va avoir un certain nombre de limites dans ses moyens d'action. Alors que le consultant lui, ne va pas préjuger de, euh, enfin en tout cas, lors de son audit de la situation de l'entreprise, il ne va pas être euh, comment dire, soumis aux mêmes contraintes. Il va rassembler toutes les parties intéressées par ce problème de mise en conformité, il va poser des questions que, quelque fois, les salariés au sein d'une boîte ne posent pas parce qu'il y a des pressions hiérarchiques qui font que, euh, certains problèmes ne peuvent pas être relevés en réunion. Le consultant lui va être là pour poser les choses, euh, pour avoir une vision extérieure et donc poser toutes les questions pour connaître véritablement la situation de l'entreprise et, euh, faire le diagnostic des exigences que doit remplir cette entreprise. Comprenez bien la différence. Il sera... Par contre, ensuite, évidemment que l'entreprise lui soumettra, lui expliquera un certain nombre de contraintes et euh, comment dire,... Il devra en tenir compte pour remplir au mieux sa mission mais il a l'avantage d'être un tiers et de ne pas faire partie de la structure et donc de pouvoir aller euh, enfin comment dire, aller au fond des problèmes, ce qui n'est pas forcément évident quand on est salariés dans une boîte et qu'on sait que, par exemple que le service achat ne va pas pouvoir entendre ou ne va pas vouloir forcément s'occuper de tel ou tel aspect parce que ça va le bloquer dans ces démarches, euh, alors que les achats sont concernés par l'achat de substances chimiques. Donc le consultant va pouvoir réunir tous les acteurs et les faire communiquer entre eux. Voilà ; sur des choses qui ne sont pas forcément évidentes sans son, comment dire, son indépendance quoi, par rapport au problème. Il y a quelque chose de très important que je ne vous ai pas dit, par rapport euh, enfin on avait commencé à l'aborder mais c'est euh, pour parler de REACH encore de manière très générale, c'est que c'est un règlement qui s'applique de manière transverse, c'est-à-dire qui touche tous les secteurs d'activité. Et quand je dis tous les domaines d'activité, ça va être le secteur, euh, le domaine des produits de consommation, du bâtiment et des matériaux de construction, des transports, automobile, aéronautique, euh de... Enfin tout ce que vous pouvez imaginer. Tous les produits qui sont mis sur le marché ne traitent pas que des substances chimiques [...] mais dans le champ de la gestion des risques chimiques, euh, la terminologie qui est employée par REACH, c'est euh,... On parle d'articles. En fait, il y a une définition dans le règlement qui explique ce que c'est qu'une substance chimique, alors c'est une peu technique mais bon, il y a simplement 3 objets qui sont décrit dans les définitions de REACH. Il y a les substances chimiques, les préparations, [...] enfin non, maintenant c'est un mélange qui est au moins la mise en commun de deux substances chimiques. Deux substances chimiques ou plus, et après il y a les articles, c'est tout ce qui n'est pas ni substance chimique ni mélange. Le téléphone que vous avez dans votre main, c'est un article au sens de REACH. Certaines des substances de votre téléphone, peuvent être soumises à des limitations en termes de seuil de concentration, par exemple dans la coque du téléphone. Il faut bien retenir que le règlement REACH s'applique à tout, on ne parle pas que de la chimie O. C'est quand même une précision qui est très importante pour comprendre parce que après si vous voulez, si on veut plus parler de métier que règlement, comprenez que le consultant va avoir des clients extrêmement différent parce qu'il va intervenir auprès d'entreprise avec des profils tout à fait particulier. Il va avoir sa première démarche ça va être de faire une diagnostique des exigences qui sont applicable à l'entreprise. Parce que par exemple, une industrie de la chimie lourde un pétrolier par exemple qui ne produit que des substances chimiques, lui il va être concerné par 85% des exigences spécifiées par le règlement. Alors que pas un importateur de textile – une autre dimension est importante à retenir, c'est que des personnes qui doivent procédé à l'évaluation du risque, se sont toutes les personnes qui sont responsables de l'introduction sur le sol européen de substance chimique ou d'article, contenant des substance chimique dc ce ne sont pas que les entreprise que fabrique des substance chimique ou des article ce sont aussi les importateur. Vous prenez par exemple une micro entreprise dont l'unique activité c'est de s'approvisionner en chine ou dans des pays asiatiques sur une gamme de produite bien particulière; ils sont quand même concerné par le règlement REACH, parce que ils introduisent sur le sol européen, soit des substances chimiques selon leur fonctionnement soit des mélanges ou soit des articles, donc la toutes ses précisions pour en venir au métier de consultant REACH pour vs dire que ces clients seront très varier car le règlement est d'application transverse.

- D'accord. On voulait avoir aussi une petite précision : est-ce que vous pouvez nous donner la différence entre un consultant REACH et un responsable REACH ?

- Un consultant REACH va travailler un cabinet de conseil. Ce sont des boites qui mettent à disposition des personnes pour aider des entreprises qui n'ont pas dans leur effectif des personnes avec les compétences sur un sujet donner et un responsable sera quelqu'un de salarié au sein d'une entreprise et qui n'aura un poste fixe au sein d'une entreprise. Un consultant va faire plus des missions ponctuelles pour une entreprise et va enchainer avec une autre entreprise. Il va avoir une porte feuille de client. Il va devoir faire beaucoup de prospection pour trouver d'autres clients. Alors qu'un salarier, qui soit responsable ou je ne sais pas, il peut très bien être un employé chargé de s'occupé du règlement REACH a n'importe quel titre. Lui sa mission sera de s'occuper du problème de son entreprise, ce sera que de la mise en conformité de son entreprise. Le consultant lui, son métier est de suppléer au manque de compétence de certaine boite qui doivent se mettre en conformité par rapport à un problème donné et donc le consultant, vous allez les trouver dans des boites de conseille, ou bien des consultants indépendants. Moi, je suis consultant indépendant et auparavant je travaillais pour le laboratoire nationale de métrologie et d'essaies qui est un laboratoire et qui de a se titre est sollicité pas un certain nombre de clients pour tester la conformité des produits qu'il met sur la marché. A ce titre-là, je fais du conseil. On peut trouver aussi des consultants dans des laboratoires qui viennent répondre aux besoins de vérification de la conformité de leur produit.

- Mais du coup vous étiez en contact permanent avec des chercheurs.

- Ah oui oui, tout à fait. Dans tous les domaines, oui.
- Il vous fournissait des informations, et après vous les métiers sous forme de liste ? Comment ça se passait ?
- Non non non, moi j'avais ma propre activité de conseil. J'ai été engagé pour développer le conseil sur le segment risque chimique, pas que REACH mais toutes les règlementations qui

traite des risque chimique. Il faut savoir que REACH est la brique de base dans le système règlementaire, comme toutes les applications transverses. Il s'applique à tous les domaines d'activité. Mais après si vous prenez par exemple tout ce qui relève des produits pharmaceutiques et cosmétiques, ils ont leur propre règlementation qui vienne s'empiler audessus de REACH. Parce que il y a des spécifications qui vont être demandé en plus compte tenu du domaine d'activité. Il faut par exemple, qu'un produit pharmaceutique obtienne une AMM avant qu'il puisse être commercialisé.

- D'accord mais vous deviez rendre des comptes par rapport à l'ECHA

- Non, moi j'étais là pour aider les clients des laboratoires à se mettre en conformité. Les seules personnes qui doivent rendre des comptes à l'ECHA, c'est les industrielles. Ils sont soumis aux exigences que leur incombe au titre de REACH. Soit au titre de l'évaluation ou de la gestion du risque chimique. Moi j'avais des relations pas directe pas l'ECHA mais je... si vous voulez au ... l'ECHA, son rôle c'est de contrôler, la bonne mise en œuvre du règlement, après, ce qui doivent lui rendre des compte, c'est les industrielle a qui incombe les obligations qui sont spécifié par le règlement et dans chaque état membre, une autorité compétente qui est désignée et qui travaille en collaboration avec l'ECHA. Donc au niveau français, les autorités compétente, c'est le ministère de l'environnement mais qui a délégué son rôle de ...parce que forcement l'ECHA a des étroits, toutes les décisions qui sont prise pas l'ECHA, sont soumise à la commission européen. L'ECHA collecte des données et à partir de ses données, des décisions sont prises, par exemple pour l'interdiction de substance et l'ECHA va soumettre un certain nombre d'analyse qui ont été faite par rapport aux données collecter et la commission européenne va voter pour savoir si on va interdire ou non tel ou tel substance. Eh bien si on va attribuer tel ou tel danger compte tenu des analyses qui ont été mené par les entreprises. Donc il y a une relation entre l'ECHA la commission européen, les décisions, elles sont prises in fine par un vote au niveau de la commission européen de chaque état membre. C'est collégiale, il y des comité scientifique qui regroupe chacune des autorité scientifique de états membres qui va voter pour l'inscription de tel ou tel substance qui vont être ajouté à la liste des substances interdites ou limités dans leur utilisation. Donc l'ECHA, si vous voulez, vous avez, elle va recevoir des données des industriels ne termes d'évaluation du risque. Elle va, discuter avec les comités scientifiques des différents états membres pour

Valider les substances, qui ont été évalué ; comment est-ce qu'on intervient, comment on doit les classer en termes de risque et il va y avoir au niveau de chacun des états membre une certains nombres d'autorité compétente. Donc c'est le ministère de l'environnement qui est l'autorité compétente pour discuter avec l'ECHA. Mais par délégation, le ministère de l'environnement n'a pas un comité scientifique comme tel au sein du ministère. Il a comme ça a L'ANSES, c'est une agence qui a été créé pour s'occuper de -la fusion de plusieurs agences scientifique qui conseil le ministère de l'environnement et de la santé- à prendre des décisions. Par délégation c'est l'ANSES qui va participer à ses rencontres scientifiques avec les autres comités scientifiques des états membres, pour prendre des décisions en relation avec les propositions qui ne sont faites pas l'ECHA. Donc voilà comment ça fonctionne :vous avez des données d'entrée qui vont vers l'ECHA qui proviennent des industriels par rapport à leur obligation de fournir des informations, elles sont traitée par l'ECHA, il y a des décisions qui son soumise à un comité de relecture scientifique et puis a l'issu de différentes commission de comité scientifique des états membres, il y a un vote au niveau de la commission européen qui

va inscrire dans les textes règlementaires de nouvelles substances et ainsi peut être les interdire. Donc le rôle du consultant lui c'est d'aider les entreprise a transmettre les bonnes informations à l'ECHA.

- Imaginons que vous deviez prendre une décision et que vous n'êtes pas très sûr, vous êtes en contact avec d'autre consultant, il y a des échanges d'information ?

- L'ANSES a mis à disposition, ce qu'on appelle – donc ça c'est ce qu'on appelle un service publique, qui est ouvert à tous- qui s'appelle le helpdesk qui est en fait ; des informations, c'est un règlement qui est tellement large qu'il y a énormément d'interprétation au niveau des exigences et puis après je sais pas si vous avez ouvert le règlement REACH, c'est 400 pages. Le rôle de ce helpdesk est de faire suivre au niveau de l'ECHA toutes les questions d'interprétation qui sont des exigences- parce que vous savez dans un texte règlementaire, vous avez une exigence, selon le domaine d'activé, les niveaux d'interprétation peuvent être différents, donc y'a des cas limite qui vont être décidé au niveau de l'ECHA et qui vont faire l'objet de discussion. La vocation de se helpdesk qui est mis en place par ANSES, son but c'est de faire redescendre ces informations pour que les personnes qui s'intéresse au règlement ai les dernières décisions qui sont prises par rapport à l'interprétation de tel ou tel exigence, mais après, moi c'est mon métier de connaître le texte et de savoir comment l'interpréter. Il y pas de réunion collégiale de tous les consultants REACH.

Alors par contre, j'ai vu dans vos questions que vous parliez de question des partenaires : il y a cette possibilité de prendre des informations au niveau du helpdesk REACH

- Justement on a essayé de les appeler et c'est une sorte de forum aussi

- Oui oui, tout à fait, ils répondent aux questions aussi. Donc ça c'est un interlocuteur, donc one ne peut pas vraiment parler de partenariat, ils ne font que vous repréciser, les exigences qui sont spécifié par le règlement mais ils ne vont pas vous donner conseil pour les ...

- Donc c'est vous qui prenez vous-même vos décisions...?

- Absolument, mais c'est quand même il faut bien travailler a un moment. Par contre en terme de partenariat ou d'interlocuteur, quand je travaillais au LNE ou en tant que consultant indépendant je suis en contact avec l'agence française de normalisation et donc là, il y a des groupe de travail qui se réunissent pour discuter de façon technique et parce qu'il faut aussi défendre les intérêts économique de chaque pays. C'est l'occasion de réunir le opérateur du marcher de différent horizons pour savoir comment traiter de tel ou tel aspect pour tel ou tel exigence. La aujourd'hui on en est au balbutiement au niveau de REACH, moi j'ai travaillé sur d'autre sujet mais les chercheurs, ils sont entrains de s'atteler au problème de REACH que depuis peu de temps. Autre précision car beaucoup de personne font des amalgame et qui se trompe par rapport à ce qu'est REACH, je vous au bien expliqué que ça venait du domaine réglementaire. En aucun cas, il ne fait l'objet d'une certification. Il n'y a pas de label REACH ou marque REACH. Il n'y a pas d'auditeur qui vont venir pour certifié que le label respect REACH.

- Alors par contre, est ce que vous pouvez répéter s'il vous plait le nom de l'organisation où vous avez vos groupes de travail quand vous parliez des partenariats.

-AFNOR : Agence Français de Normalisation. C'est toutes les marques NF que vous avez quand vous acheter n'importe quel produit vous allez trouver des marques. Vous savez marquage NF environnement. C'est l'agence française de normalisation qui fait ses propres normes. Ce qu'on appelle le CEN, eh bien c'est la Commission Européenne de Normalisation pour faire converger les différentes normes de différentes agences de normalisation des différents états membres.

- Par contre, quant à vos missions est ce que vous pouvez décrire une de vos missions types.

- Alors ce n'est pas très compliqué, disons que on va avoir toujours le même type de services par rapport à un cycle de conformité. Si vous prenez du début à la fin d'un projet par rapport à un cycle de mise en conformité, vous allez d'abord devoir... parce que ça se présente le plus souvent les gens quand ils vous appellent, ils ne connaissent rien à REACH. Il parle de norme REACH, ça j'ai entendu de milliers de fois, donc ils ne comprennent pas que... je ne vous en ai pas parlé, mais il y a des autorités de contrôle, des autorités compétentes qui peuvent venir vérifier s'ils sont bien en conformité règlementaire. Donc il y a des gens qui ne se sentent pas du tout concerné alors que justement le règlement concerne tout le monde.

- Mais d'ailleurs, je suis désolé de vous couper, vous avez dit qu'on ne peut pas dire norme : est-ce qu'on pourrait dire une convention ? La convention REACH ?

-Non non non, c'est un règlement, on ne peut pas remplacer un terme par un autre. Règlement c'est du domaine... c'est comme... enfin le ...y'a deux domaine au niveau juridique, il y a le législatif et le règlementaire, un règlement.

- Non parce que du coup on l'avait utilisé dans notre rapport le terme de convention donc on va le modifier...

- Non non non c'est un règlement et ça il faut vraiment insister, c'est ...

- C'est bien que vous nous l'ayez dit comme ça on peut le rayer.

- Et encore une fois c'est le comment dire, les attribuer du règlement, ça s'applique à tout le monde et c'est d'application immédiate et ça s'applique à tout le monde de la même manière.

- Donc vous disiez le client... on parlait justement de votre mission.

- La plupart du temps, le client ne connaît absolument rien donc si on est sur un cycle de projet de mise en conformité REACH, mise en conformité règlementaire, on va commencer par le former à une mission de formation. Donc lui expliqué ce que c'est que le règlement.

Après adapter, donc après avoir... c'est généralement, en 1 jour on peut commencer à lui donner quelques indices mais le règlement est tellement large que il faut lui laisser un peu le temps de comprendre les choses, qu'il fasse un rapport à ses collaborateurs qui sont concernés par ce sujet et puis ensuite généralement, on fait une formation en interne donc là on va rencontrer l'entreprise, tous les acteurs qui sont concernés dans l'entreprise et une fois qu'ils se sont posé un certain nombre de questions par rapport à la première formation, on commence à avoir des échanges, avec chacun des acteurs quel vont être ses acteurs, vous allez avoir le service de achats, forcément, parce que c'est lui qui est responsable de l'approvisionnement. Par exemple, il peut être importateur de produit hors Europe donc il va introduire des substances sur le sol européen. Donc les achats, ça va être très important. Vous allez avoir, le responsable sécurité de l'entreprise parce que REACH est pour protéger la santé du salarié. Responsable sécurité environnement, parce que REACH travaille dans l'environnement aussi. Si c'est des personnes différentes, il va falloir qu'elles soient toutes réunies. Vous pouvez avoir à faire au responsable des affaires règlementaires au sens larges, qui n'est pas forcement spécialisé la dedans, on peut avoir le directeur général, moi ça m'est arrivé de tomber sur des boîtes où le patron, le boss est la quoi... qui c'est qui allait avoir d'autre... Bah généralement c'est ça, attendez que je réfléchisse si c'est pas d'autres euh... euh... ouais responsable de sécurité, sécurité, ouais qualité, sécurité environnement on va dire. Euh... Des personnes de la production aussi ça peut arriver, euh... et... Voilà!

- Ok

- Euh... donc eux ils vont avoir plus euh Bon leur, leur premier collègue leur a fait un rapport euh... Ils se collent, ils sont plusieurs à faire [...], et puis bon y'a des échanges qui se font autour d'une formation qui elle va être heu... bon ... déjà avec le, au cours de la première formation, il y a si vous voulez le client euh vous donne un certain nombre d'information concernant son activité. Donc, y'a une deuxième formation qui va être faite sous forme qui va être à la fois dessiné a euh euh le... Comment dire euh, échange euh faire en sorte que le, les problèmes de chacun soient soulevés et, et qui et que et euh ça ferait une formation qui sera adaptée au périmètre de, au domaine d'activité de l'entreprise, c'est-à-dire qu'il va faire ça, champ réglementaire, ils ne vont pas être abordés parce que l'entreprise va pas être concernée par ces choix donc on va être sur une formation sur mesure.

- D'accord, je vois. Voilà...

- Mais du coup le, le et ce qui, excusez-moi je vous coupe mais au cours de cette formation ça va être une occasion d'avoir à trouver des diagnostiques de la situation de l'entreprise. Euh... en discutant chacun des interlocuteurs vous allez savoir si, ce qui les grise, comme heu... si y'a des actions qui ont déjà été euh entreprit, du moins qui mène si ils ont des.., a la base c'est pas destiné a , euh servir la formule des REACH que va être utilisé euh, pour se mettre en conformité, enfin voilà
- D'accord! Mais du coup, votre mission là, tout ce que vous nous avez décrit euh c'est à dire en à peu près combien de temps euh, en mois, en années, en semaines?
- Alors ça...

- C'est long?

- C'est, ça dépend totalement, moi j'ai travaillé sur des [...] de 10 personnes, heu le, enfin le premier groupe de euh... euh enfin avec le comment dire, le... euh... le... la direction, la direction du premier groupe de culture sur le marché européen donc selon la taille de l'entreprise ça va durer entre on va dire, non mais la déjà je n'ai abordé que la formation euh... dans là on a fait que de la formation et un peu de en terme de prestation euh... euh... mais euh mais euh

- Une mission entière par exemple ?

- Heu... Mon mon mon... euh... mes formations se, toutes les prestations dépendent finalement.

- De l'entreprise ?

- Heu... de la taille de l'entreprise

- Ok ok et heu... de comment l'entreprise est affectée par le règlement, donc il n'y a pas de règles, il n'y a pas de règles, euh je ne peux pas vous donnée une...

- Y'a pas un ..? Ce n'est pas, enfin ça change vraiment considérablement ? y'a pas une histoire de ... ?

- Ça peut changer très très très , enfin de manière considérable.

- Mais par exemple vous n'avez pas un exemple à nous donner ? Parce que du coup on voit pas du tout

-Si vous voulez, si vous voulez je peux vous dire que j'ai un client qui avait une activité qui était tellement spécifique qu'il, qu'il m'a fallu une demi-journée de formation

- D'accord, une journée de formation, d'accord ok

- Une demi-journée de formation parce qu'il était, y'a quand même des données, des options au sein du règlement et lui il avait surtout en ce qui concerne la recherche et le développement, et il faisait quasiment que de la recherche et du développement euh... Mais il était quand même concerné par REACH. Et y'a y'a heu des domaines de dérogation, parce que on veut pas nuire, le règlement ne veux pas nuire à l'innovation. Euh... c'est... parce que c'est c'est ça peut si vous voulez décourager les gens d'avoir à évaluer les substances, chaque fois qu'il y a une substance, une nouvelle substance qui est mise sur le marché elle doit être évaluer donc il y a des domaines de dérogations qui doivent être donné pour les les activités de recherche et de développement sur le marché et donc ce cette entreprise ne fait que de la recherche et du développement c'est à dire qu'elle ne fait que euh produire de nouvelles substances sans les commercialiser.

- D'accord, on est d'accord mais vous avez dit que vous avez utilisé qu'une demi-journée de formation mais en toute la mission elle a durée combien de temps ?au final ?

- Pardon?

- La mission, votre mission elle s'est résumée à la formation que vous avez euh faite ?
- Euh exactement, là c'est un cas exceptionnel, donc vous tombez y'a très très peu d'entreprises qui ne font que ça. D'ailleurs c'est unique que ...
- D'accord! Du coup le plus gros... la plus grosse mission elle a duré combien de temps?
- -ben la plus grosse mission elle a duré, je ne sais pas si elle n'est même pas en entrain de se poursuivre mais j'ai travaillé pendant un an et demi avec le groupe de « justculture » dont je vous parlais.

- D'accord

- Et euh donc et puis après ils ont embauché quelqu'un en interne, j'ai pensé que je l'ai su et puis je pensais qu'il fallait que ça mettrait un terme, mais en fait ça les remis pour d'autres questions mais bon voilà surtout la y'a eu un... de prestation.
- Oui d'accord mais vos missions soient temporaires, irrégulières etc.
- En continue...
- Vous êtes, il arrive que
- Il y a un contrat cadre qui fait que, qui a duré un an et demi.
- Mais du coup il n'arrive pas que vous ayez des moments où vous n'avez pas de missions et vous êtes et défaut de missions.
- Ah mais ça, ça fait partie du travail de consultant d'avoir de de faire beaucoup de prospections, c'est arrivé bien évidemment
- Et du coup dans ce cas-là vous cherchez comment vos missions ? Vous démarchez les entreprises ?
- Par réseautage, par contact, voilà
- D'accord.
- Donc ça vous êtes déjà arrivé de rester longtemps sans mission ?
- Moi je suis que très récemment à mon compte donc là j'ai as suffisamment de recul la dessus, par contre au sein de mon laboratoire étant donné que mon laboratoire, mon ancienne boite si vous voulez euh... le, le s'adresser en fait c'est le laboratoire histoire de test de tous les produits mis sur le marché en fait ce qui avant venait de tous les départements, départements, bâtiment , département transport ,département, consommation que le plus claire du temps j'avais toujours quelque chose à faire.
- Mais du coup par rapport à ça ...
- Si, y'a aussi un énorme travail de veille à faire par rapport au règlement parce qu'il y a beaucoup de mouvements, au sein de ce règlement, là on n'est pas sûr de la prestation mais

par contre pour assurer si vous voulez la pertinence de la prestation vous êtes tenu de toujours suivre les évolutions du règlement.

- D'accord, oui oui ben oui ça paraît logique d'accord ... après on voulait savoir vous avez fait quoi du coup pour parvenir à ce métier ? Comme études ? Quelles sont vos études ?
- Alors j'ai fait...
- J'ai cru comprendre que vous n'étiez pas consultant de base...
- Oui
- Vous êtes passé par quoi ? Votre cursus ?
- De toute façon, ça dépend, il faut avoir une expérience professionnelle, parce que les personnes qui se lancent comme ça en tant que consultant non non, c'est, c'est, il faut enfin consultant je dis bien consultant indépendant, vous pouvez commencer par être très bien débuté votre carrière consultant en étant au sein d'une structure enfin il faut quand même une expérience pour consultant indépendant ça c'est obligatoire quoi il faut un savoir faire
- Donc vous avez dit que vous avez eu une licence ?
- Pardon?
- Du coup vous avez dit que vous aviez une licence ? Vous êtes passé par une licence ? Mais une licence en quoi ?
- Non non non non en fait DESS. DESS en fait un master 2 donc un DESS à l'époque ça se, c'était l'équivalent de bac +5 si vous voulez.
- D'accord
- De, de en toxicologie... euh j'ai fait un master qualité, sécurité, environnement.
- En parallèle ? Ou vous avez repris vos études ?
- En formation continue.
- Et sinon plus généralement quelle genre d'étude il faut faire pour pouvoir devenir consultant REACH ? Plus généralement, parce que là c'est votre parcours professionnel
- Vous n'allez pas voir de de de comment dire , d'école de formation spécifique à REACH, REACH c'est euh la brique de base de la réglementation qui traite de risques chimiques mais vous avez pleins d'autres réglementation qui traites de réglementation chimiques, vous avez la réglementation sur les matériaux contact des aliments, la réglementation sur les produits cosmétiques , la réglementation sur les produits pharmaceutiques, plutôt sanitaire, enfin bon donc heu vous pouvez, tout dépend de votre parcours mais heu.. de votre parcours professionnel, moi ce qui a fait j'étais quand même en toxicologie quand même au cœur de de cette problématique la mais vous pouvez avoir très bien pouvoir avoir des juristes de

l'environnement qui peuvent se retrouver dans ce métier-là. Donc qui n'ont pas fait des études scientifiques véritablement. A travers leur parcours ils, ils pour certains ils ont plus pu acquérir des bases scientifiques et pouvoir finir par se mettre pour leur compte en tant que consultant REACH.

- Mais du coup de mettre à son compte c'est une évolution de carrière, une promotion ou il y a d'autres possibilités d'évoluer ?

- Ben se mettre à son compte c'est une décision personnelle c'est heu c'est heu c'est pas une évolution ça c'est un choix de carrière, vous... ah oui j'ai lu dans votre, dans la brochure que vous m'avez envoyé le un consultant REACH en terme d'évolution, vous allez pouvoir de trouver à tous les échelons heu... d'une boite. Moi j'ai été embauché heu alors préalablement à mon expérience de laboratoire international de Heu j'ai travaillé pour l'industrie chimique en tant que responsable du centre d'expertise, hygiène, sécurité, environnement tout ça c'est très fourre-tout mais c'est comme ça heu mais il m'a embauché pour des affaires réglementaires point barre j'ai été au niveau hiérarchique, j'ai été responsable mais j'avais pas d'équipe ni quoi que ce soit quand j'étais embauché au a... au laboratoire j'ai été directement rattaché à un des directeurs du laboratoire. Heu mais j'aurai très bien pu tomber dans une autre boite qui ou j'aurai été sous un sous un enfin je sais pas consultant pour euh, un département donné qui lui-même dépendait d'un pôle qui lui-même dépendait d'une direction tout dépend de la structure de l'entreprise

- D'accord donc votre hiérarchie dépend de l'entreprise dans laquelle vous allez travailler

- Au niveau hiérarchique, oui oui tout à fait, y'a pas véritablement. Après si vous voulez les évolutions, elles tiennent plus a C'est à dire là je vais vous parler de REACH mais pas que du REACH et puis là le domaine d'activité de consultant indépendant je j'ai étendu mon domaine d'activité a d'autres réglementations donc là c'est à travers le , ça que vous allez , comment dire et dans vous heu que pouvoir touché plus de clients donc forcément évoluer en terme de , du positionnement hiérarchique
- Mais du coup les entreprises, par rapport à la hiérarchie dans l'entreprise etc. Est ce que vous connaissez, enfin vous connaissez forcément l'ordre de grandeur qu'un entreprise, le cout qu'une entreprise va, va enfin va vous payer pour vos missions ?
- Vous parlez de rémunérations ?
- Oui c'est ça le cout à peu près qu'une entreprise va ...
- Voilà moi honnêtement je ne peux pas parler, c'est variable même moi je ne peux pas, c'est variable, tout dépend de la structure, tout dépend de la structure heu je vais vous dire que ça peut aller de 30 000 pour heu…ouais voilà 30 000€ en consultant débutant, ouais ouais ça peut descendre aussi bas que ça donc vous pouvez aller jusqu'à 60, facilement le double.

- La vous parlez d'un salaire annuel brut ?

- Ouais, ouais ouais

- D'accord, mais on a trouvé un site avec le témoignage d'un consultant indépendant lui aussi, il y avait quelque chose qu'on n'était pas sure d'avoir très bien compris, heu... il parlait du fait, qu'il y avait en fait une espèce de salaire fixe et qu'après il y avait une partie qui pouvait, qui était variable voilà selon l'entreprise. Alors là vous nous avez dit effectivement ça variait selon l'entreprise mais est-ce que vous avez quand même un salaire fixe ?
- Heu... Ben en fait ce qu'il y a c'est que tout dépend de la mission que vous allez définir, soit on définit une mission ponctuelle de formation, par exemple, et puis l'entreprise peut très bien se satisfaire de la formation et puis ensuite prendre, ah oui parce que je ne suis pas aller jusqu'au bout de toutes les prestations qui sont proposées, par un consultant... mais heu de plus, la formation, vous allez être heu... vous allez faire un devis, on va vous proposer un devis en fonction du nombre de partie, ça peut être en fonction de la durée de l'intervention voilà, de si c'est une formation sur mesure ou non que vous allez proposer, soumettre un devis a l'entreprise qui va l'accepter ou non, si il l'accepte ben vous allez être payé et puis ensuite heu peut être que l'entreprise s'en satisfera, ou il ne fera pas appel à vous pour par exemple vous aidez ou que vous l'aidiez à répondre aux exigences ... Voilà! Donc ça peut d'arrêter la, par contre vous pouvez avoir ce que l'on appelle un cadre qui eux en fait sont des contrats qui heu... je sais pas, qui peuvent varier après tout dépend des accords qui sont passés, du besoin du client mais heu un contrat de cadre ça va vous vous permettre en gros de savoir que vous allez travailler pour cette entreprise sur une donnée réduite, déterminée pendant que un moment vous allez pour elle répondre à ses besoins, en conseil quand elle en aura besoin pour tout ça c'est spécifier dans le contrat de cadre, donc vous allez fixer des honoraires, heu pour tel ou tel type de mission et, et donc vous allez avoir une garantie, la garantie heu de , d'avoir une rémunération déterminée
- D'accord et le fait de signer un contrat cadre n'empêche pas à côté parallèlement si vous on arrive a bien s'organiser de se rendre disponible pour d'autres missions ponctuelles ?
- Bien évidemment. En plus si on a un contrat cadre on n'est pas sollicité en permanence.
- D'accord, pas de soucis.
- mais, mais par contre c'est sure qu'on est plus à l'aise si on a signé un contrat cadre parce qu'on sait qu'on aura toujours des revenus sur l'année qui tomberont
- D'accord, d'accord, d'accord... heu alors après je ne sais pas si vous pourrez vraiment répondre à cette question mais on se demandait si vous saviez a peu près le nombre de consultants REACH en France, une espèce d'ordre de grandeur de personnes qui décident de faire, de prendre cette voie la ?
- -Non. Euh... La honnêtement je ne pourrais pas vous aider, vous dire ça

- D'accord

-Enfin non, non c'est pas que je ne pourrais pas, c'est que j'en ai aucune idée, ils doivent pas être très nombreux à mon avis ça doit être moins d'une centaine de personnes. Je parle bien de consultant indépendant

- D'accord

- Après au sein, indépendant c'est a dire a leur compte qui ne dépendent pas de cabinet de conseil. Par contre si vous prenez tous les consultants la vous allez, parce que des cabinets de conseils, des grands cabinets de conseils il en existe hein, je sais pas si heu

- On connaît par exemple « Bureau Veritas »

- Voilà! Par exemple, vous avez aussi NGS et Interpec, je ne parle pas de boite qui sont à disposition sur ce registre la quoi
- D'accord. Euh... alors je regarde un peu toutes les questions, vous avez répondu à beaucoup de trucs donc c'est super. Est-ce que vous savez du coup s'il existe une base de données qui regroupe tous les consultants, du coup ben j'imagine que non en fait
- Non non non non, ça moi ce que je vous conseille c'est de faire ce que vous avez fait en me contactant c'est de regarder sur viadeo, linkedin les personnes qui sont, qui se prétendent comme consultant pour vous donner un ordre de grandeur mais heu non! Y'a pas de base de données
- Ok d'accord, si vous deviez noter enfin si vous deviez nous citer un métier qui se rapproche le plus de consultant REACH, vous nous diriez quoi ?
- Cette question elle n'a pas vraiment de sens, non, non honnêtement y'a pas de métier qui se rapproche ben un consultant qui va traiter d'autres consultants sur la réglementation, qui traite de champs réglementaire touchant un esprit chimique
- Parce que nous on avait trouvé, on avait trouvé un site qui classait les métiers un peu proches de consultant REACH et il y avait écrit que par exemple directeur HSE, Hygiène, Santé, Environnement. Vous êtes d'accord avec ça ?
- Heu... je ne suis pas tout à fait d'accord parce que le, déjà comme je vous l'ai dit être consultant c'est ne pas appartenir à une entreprise, être directeur c'est appartenir à une entreprise heu puis HSE, c'est, se prête de manière de sa missions, c'est de garantir l'hygiène la sécurité et l'environnement au sein de l'entreprise et donc ça traite de, le périmètre est bien plus large. C'est à dire que il va, pas du tout avoir le même niveau de, dans son approche, le même niveau de résolution. Vous voyez, il va avoir une approche beaucoup dans le... Au niveau de son entreprise, vous voyez il va vouloir rentrer dans le, dans toute les exigences qui sont spécifié par REACH, il va simplement se dire tient je dois m'occuper de ce problème-là, et c'est ce qui s'appelle un consultant, mais voilà
- Ok d'accord pas de problème et heu du coup une dernière question, selon vu les avantages et les inconvénients de votre métier ?
- Alors en tant que consultant, parce que là j'ai jonglé entre consultant et consultant indépendant heu... tout dépend si vous voulez que je réponde au métier de consultant au thème ou au métier de consultant indépendant

- Consultant indépendant

- Et ben en consultant indépendant l'avantage c'est de, de toute façon j'ai été, c'est l'autonomie, évidemment dans son travail mais bon ça n'a jamais, même au niveau hiérarchique dans mon laboratoire également. Euh... c'est l'enrichissement qu'on a à travers la diversité des missions parce que comme je vous l'ai expliquer on touche à tous les domaines, a tous les produits qui sont, on est euh confronté à des cas de figure qui sont heu extrêmement différent les uns des autres et heu.. C'est une remise en question à chaque fois donc ça permet d'enrichir sa pratique du conseil. Euh.... Quoi d'autre, euh... je dirai que c'est quand même les choses les plus importantes pour moi euh... après, avantage, avantages... Euh....

- Peut-être, y'a une différence de salaire entre un indépendant et un consultant normal ?

- Ah mais ça ça ferait plutôt parti des inconvénients de manière à voir en tant que consultant indépendant avoir beaucoup de enfin vous allez devoir consacrer du temps en plus, le cœur du métier c'est de faire du conseil mais en fait vous allez devoir passer beaucoup de temps à faire de la prospections pour avoir des clients et heu... Trouver du business c'est heu donc mais bon moi je prends toujours des choses de manières positive, faut qu'on trouve des inconvénients, c'est aussi par le biais du réseautage, c'est à dire si vous proposez des services a des gens, j'ai repéré pour certains telle ou telle prestations, pour autre chose vous amenez la aussi à enrichir professionnel. En tout cas ce qui est sure, la difficulté du consultant indépendant c'est que, mais ça c'est vrai pour toutes les professions libérales, tous les gens qui se mettent à leur compte c'est d'entretenir son portefeuille bien quoi

- D'accord, et juste une petite question est ce que vous avez déjà travaillé dans la cosmétique ?

- Euh... J'ai travaillé, alors je n'ai pas travaillé dans la cosmétique en tant que tel mais j'ai rencontré des gens de formation sollicité sur des, sur la relation entre REACH et la cosmétique. Mais par contre le règlement cosmétique je ne connais pas. Par contre je connais les domaines de dérogations de REACH à l'égard du cosmétique.

- Vous pouvez nous en parler en gros là ?

- Non non non ah non je ne pourrai pas vous parler de la cosmétique en tant que telle non, non non

- Pas de problèmes ben écoutez

- Sinon vous dire que la cosmétique a une unité qui a certainement heu lancé enfin a été un petit peu heu le, le,... d'évaluation de l'aspect chimique , c'est un des premier domaines , c'est heu y'as vraiment euh euh poussé enfin qui a vraiment heu... développé des bonnes pratiques pour faire des évaluation du risque chimique et toxicologique en général de manière poussée.. Euh... voilà! Parce que avant ça a été un des premiers domaines qui est véritablement pris ça se comprend, ça semble assez évident, on aurait pu penser qu'un bon nombre de vendeurs de détergeant s aurait pu faire qui fait c'est, c'est du marché de la, ils ont été un petit peu à l'avant-garde si vous voulez de tout ce qui est développement et méthodes des faits, de tests heu en terme de toxicologie

- D'accord ben écoutez nous on a plus de questions donc merci beaucoup, c'était très complet, merci beaucoup pour tout ce que, pour toutes ces informations et du temps que vous nous avez accordé.
- -Je vous en prie je vous souhaite bon courage
- Passez une bonne journée.
- -Très bonne journée à vous. »